RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 6 juin 2025

FranceAgriMer déploie un dispositif d'aide exceptionnelle à destination des pépiniéristes viticoles pour l'arrachage de vignes-mères de porte-greffes

A la demande du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, FranceAgriMer met en place un dispositif d'aide exceptionnelle destiné aux pépiniéristes viticoles. Face aux difficultés économiques du secteur, il permettra d'accompagner la réduction du potentiel de production de boutures issues des vignes-mères de porte-greffes (VMPG).

L'aide est fixée à 3 000 € par hectare de VMPG arrachée et une bonification de 1 000 €/ha est prévue pour les jeunes agriculteurs. Ce dispositif est doté d'une enveloppe d'un montant global de 1 million d'euros. **L'arrachage devra être effectué entre le 6 juin et le 31 juillet 2025**.

Seuls les opérateurs professionnels autorisés inscrits auprès de FranceAgriMer, et disposant des parcelles de vignes-mères de porte greffe inscrites à leur compte au registre de contrôle de FranceAgriMer à la date du 31 décembre 2024, peuvent demander cette aide.

Le dépôt de la demande d'aide sera à effectuer exclusivement en ligne sur la Plateforme d'acquisition de données (PAD) de FranceAgriMer (ouverture de la plateforme prévue le 11 août 2025). **Les demandes pourront être déposées jusqu'au 30 septembre 2025 à 14h.**

L'ensemble des informations nécessaires au dépôt de la demande d'aide est accessible sur le site internet de FranceAgriMer :
https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise/Arrachage-des-vignes-meres-de-porte-greffes

Contacts presse
FranceAgriMer

Tél : 01 73 30 25 38 / 01 73 30 22 54
Mél : presse@franceagrimer.fr
12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 Montreuil Cedex
www.franceagrimer.fr